

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

RETOUR SUR

MIGRATIONS ET ASILE, ENTRE FANTASMES ET REALITE... CONFERENCE - DEBAT

Pour la première fois en 2004, l'ORIV a engagé un **travail sur les demandeurs d'asile**. L'étude engagée s'est faite dans un souci de cohérence avec les travaux déjà menés et les acteurs intervenants dans ce domaine. Il s'agit, à terme, de contribuer à une **meilleure connaissance et donc à une prise en compte adaptée de ce public**. L'étude consiste, à partir des **trajectoires des personnes** rencontrées, à identifier les conséquences engendrées par **l'accueil et l'accompagnement** des demandeurs d'asile, sur leur processus d'intégration à la société française. Elle repose sur des **entretiens** menés d'une part, avec des demandeurs d'asile et des réfugiés et d'autre part avec les différents acteurs impliqués, dans le Bas-Rhin, par l'accueil et l'accompagnement de ces populations. Dans la perspective de cette réflexion, l'ORIV a organisé le 24 juin 2004, dans le cadre de ses rencontres mensuelles, une conférence débat en présence de **Luc LEGOUX**, démographe et maître de conférence à Paris I. Il a retracé l'histoire de l'asile en France, l'évolution du nombre d'arrivée, et a donné des éléments de repères sur le plan européen pour comprendre l'évolution de l'asile depuis la Convention de Genève et les évolutions du droit en la matière.

Pour aller plus loin : intervention de Luc LEGOUX bientôt disponible sur le site internet de l'ORIV.

ACTUALITES

INITIATIVE ASSOCIATIVE : CONFERENCE DE PRESSE... CONTRE LES ACTES RACISTES ET ANTISEMITES

Lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2004, les administrateurs de l'ORIV, comme d'autres acteurs précédemment, ont relevé, avec effarement, la **multiplication**, depuis le début de l'année, en Alsace, des **actes racistes et antisémites**. Ces actes prennent, selon les cas, la forme de dégradations (de mosquées, de sépultures...) et de graffitis/tags (dans des écoles, sur des maisons, dans divers lieux, sur des sépultures...).

L'association ORIV, en lien avec d'autres associations membres de son Conseil d'Administration, a souhaité faire **état de son inquiétude, agir pour contribuer à une analyse de ces événements et construire des réponses adaptées**. Il a semblé qu'une action concertée, permettant une implication du plus grand nombre, dans le respect des missions et champs de compétence de chacun et un discours public porteur d'espérance, relayée par les médias auprès de la société, peut être une réponse possible.

Dans cette perspective, il est envisagé une **initiative collective pour le mois de septembre 2004**. Elle a fait l'objet d'une présentation aux médias à l'occasion d'une **conférence de presse organisée le 8 juillet 2004**. Il s'agit de permettre que **l'espace médiatique ne soit pas seulement marqué par des actes d'intolérance**.

PERSPECTIVES

CONFERENCE - DEBAT EN PRESENCE DE MARCEL GAUCHET

Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et rédacteur en chef de la revue « Le Débat », il sera invité à introduire **la prochaine rencontre de l'ORIV, le jeudi 16 septembre, à 18 H à la Maison des Associations** à Strasbourg (1a, place des Orphelins).

Il a publié en 2002, un ouvrage intitulé « **La démocratie contre elle-même** ». Ce livre rassemble des textes écrits sur vingt ans. Marcel GAUCHET y défend, notamment, un constat : alors que la démocratie règne sans partage ni mélange, et qu'elle est venue à bout de ses vieux ennemis, il se pourrait toutefois qu'elle ait trouvé son plus redoutable adversaire : elle-même, comme si elle se défaisait en progressant. C'est principalement cette idée qu'il nous développera lors de cette conférence.

ZOOM SUR...

Les migrations turques vers l'Europe : tendances récentes (mai 2004)

Actes de la Conférence - Débat du 16 septembre 2003 - **Stéphane de Tapia**

Les Turcs en Alsace, une spécificité dans les flux migratoires ?

Mais qui sont les Turcs présents en Alsace ? Comment et pourquoi se sont-ils implantés ? Quelle particularité du champ migratoire turc ?

Stéphane de Tapia, chargé de recherches au CNRS, a, lors d'une conférence-débat organisée par l'ORIV, à Strasbourg, en septembre 2003, donné quelques pistes de **compréhension du champ migratoire et de l'immigration turcs**, en apportant une dimension historique, sociale mais aussi géopolitique.

Un précieux témoignage, qui nous encourage à la plus grande prudence dans l'analyse, souvent simplificatrice, de ces populations, de leurs pratiques et de leurs comportements.

Téléchargeable sur www.oriv-alsace.org

POUR ALLER PLUS LOIN...

QUOI DE NEUF DU COTE DE L'ANRU ?

L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a été créée par la loi du 1^{er} août 2003, qui vise à **réduire les inégalités dans les zones urbaines sensibles (ZUS)**.

Elle vise à **simplifier et accélérer les démarches des collectivités locales** et des **organismes HLM** portant des **projets de rénovation urbaine** dans les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville (ZUS).

Le premier **Conseil d'Administration** de l'ANRU a eu lieu le **7 juin 2004**.

Il a été l'occasion de dresser un **premier bilan** de l'activité de l'Agence et de ses **perspectives** de travail. **21 projets ont été approuvés par le comité d'engagement** (représentant 2,4 milliards d'euros, soit 25% des financements de l'ANRU). 53 conventions sont en cours de finalisation (dont trois concernant des **territoires alsaciens** : Strasbourg, Colmar et Mulhouse). La perspective est de traiter 163 dossiers concernant les quartiers les plus dégradés.

Rappel en terme de démarche : Le projet de rénovation urbaine est élaboré par la collectivité concernée. Il est soumis à instruction locale puis déposé auprès de l'agence qui le présente en Comité d'engagement.

Le Conseil d'Administration est composé de 24 personnes qui représentent :

- 7 ministères (12 personnes)
- les associations de collectivités territoriales (ARF, ADF, AMF, Association des districts et communautés de France (4 personnes)
- le monde HLM : UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement), USH (Union Sociale pour l'Habitat) (3 personnes)
- la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et 3 personnes qualifiées (Jean-Paul ALDUY, Michel DELEBARRE et Guillaume CARREZ).

Le Président, Paul ALDUY, sénateur-maire, a été nommé par décret.

L'ANRU dispose également d'un Comité d'évaluation et de suivi, dont le Président est Yazid SABEG (auteur pour l'Institut Montaigne du rapport « Les oubliés de l'égalité des chances ») et la Vice-Présidente Fadela AMARA (porte parole du collectif « Ni putes, ni soumises »).

ZOOM DU MOIS

La fin du mois de juin a été marquée, sur le plan de l'actualité dans le domaine de la politique de la ville et de l'intégration, par l'annonce par Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale du « Plan de cohésion sociale » (le 30 juin 2004, en Conseil des Ministres). Il y a quasiment un an, c'était la Loi de programmation et d'orientation sur la rénovation urbaine qui occupait le devant de la scène (loi du 1^{er} août 2004) avec notamment la création de l'ANRU (Agence National pour la Rénovation Urbaine).

L'objectif du plan est d'apporter une **réponse globale aux inégalités croissantes** (qu'elles soient d'ordre professionnel, social ou encore territorial) et d'agir pour « **reconstruire la cohésion sociale** ».

Le contenu du plan de cohésion sociale s'appuie sur le constat qu'en dépit d'une forte implication de la France dans le domaine de la protection sociale, les indicateurs de **précarité et d'inégalités sociales** soulignent des **tensions fortes**. Or pour le gouvernement cette situation apparaît inacceptable dans « une société démocratique et avancée ». De plus, la prospective économique et la prospérité sociale sont perçues comme indissociables. Il s'agit donc d'agir pour favoriser la cohésion sociale et de « **retrouver l'égalité des chances** ».

Le plan repose sur **trois pôles** qui constituent les domaines prioritaires et simultanés d'intervention pour rétablir la cohésion sociale : **l'emploi, le logement, l'égalité des chances**.

L'enjeu principal est le **retour à l'activité**, qui « constitue une priorité absolue », pour éviter l'implosion sociale et redonner de la dignité individuelle. Les actions viseront donc à combattre le chômage de longue durée, d'exclusion et celui qui touche les jeunes (ceux à la recherche d'un premier emploi). Cela suppose en parallèle d'agir pour rétablir l'égalité des chances en matière de logement, d'école mais aussi de territoire.

Ce plan, composé de **20 programmes d'action**, ne sera mis en œuvre qu'à compter du **1er janvier 2005**. Il doit faire l'objet au préalable d'une loi de programmation qui devrait permettre d'engager des moyens financiers à la hauteur de l'enjeu, soit environ **13 milliards d'euros** sur les cinq ans du plan (2005-2009).

Les actions présentées dans le plan sont en partie nouvelles, ou s'inscrivent dans un renforcement de celles engagées jusque là (notamment dans le domaine du logement), ou sont un rappel de celles en cours ou déjà annoncées (dans le domaine de l'accueil et de l'intégration en particulier).

L'EMPLOI

Cet axe d'intervention s'inscrit dans la continuité des actions menées par le gouvernement depuis deux ans.

Il s'agit de **lutter contre le chômage**, notamment en agissant en direction des **jeunes** mais aussi en favorisant le **retour à l'emploi** et la **création économique**, le tout dans un respect de l'**égalité hommes-femmes**.

Onze programmes constituent cet axe :

- Création de « **maison de l'emploi** » : espace rassemblant une équipe d'intervenants pluridisciplinaires dans le domaine de l'emploi et devant permettre d'assurer un meilleur accompagnement des personnes en recherche d'emploi. Il est prévu une maison de l'emploi pour trois agences ANPE. Dans le cas, d'une organisation préexistante de ce type sur un territoire, une labellisation sera souhaitée [programme 1].
- Renforcement de l'**accompagnement des jeunes en difficulté**, sans qualification (accompagnement individualisé, pendant un an, renouvelable jusqu'à l'accès définitif à un emploi durable, désignation d'un référent au sein des missions locales et PAIO) [programme 2].
- **Développement de l'apprentissage** et plus largement de la **formation en alternance**, avec l'ouverture d'un accès aux emplois publics par cette voie [programme 4]. Dans le même temps, au niveau du privé, amélioration des conditions d'accès et du financement [programme 3].

N AU PLAN DE COHESION SOCIALE

- Création du contrat d'activité fondé sur un accompagnement personnalisé systématique et sur un contrat de travail aidé, de deux ans (prolongement d'un an possible). Les bénéficiaires sont les allocataires du RMI et de l'ASS. [programme 5].
- Développement de l'**économie solidaire** par un renforcement des appuis, notamment financier, aux entreprises d'insertion [programme 6].
- Favoriser le retour à l'emploi des **chômeurs de longue durée** par une simplification des contrats aidés et de leur gestion, mais aussi le développement des actions de formation qualifiante [programme 7].
- Favoriser la **création d'emplois** par une évolution des règles régissant les relations individuelles et collectives de travail [programme 8].
- Accélérer le développement des **services aux particuliers** (et les emplois qui y sont liés) en favorisant la création de l'offre et en changeant l'image de ces services [programme 9].
- Encourager la **création d'emploi par les chômeurs** en renforçant l'accompagnement, en favorisant l'accès au crédit [programme 10].
- Favoriser l'**égalité entre les femmes et les hommes** [programme 11].

LE LOGEMENT

Dans ce domaine, le plan de cohésion sociale se donne un objectif de réduction de la crise du logement par :

- le développement de la **production de logements sociaux**, par un engagement de l'Etat et de Union Sociale pour l'Habitat mais aussi des évolutions au niveau de la politique foncière et dans le domaine du financement du logement [programme 12],
- la **mobilisation du parc privé**, favorisée notamment par le renforcement des aides allouées par l'ANAH dans le cadre de réhabilitation mais aussi par rapport aux impayés... [programme 13]
- le **renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence** (dans le domaine de l'asile), par le développement du nombre d'hébergements (CADA, CHRS, Maison relais...) et la mise en place d'un critère de priorité dans l'accès au logement social [programme 14].

L'EGALITE DES CHANCES

Le rétablissement de l'égalité des chances passe par un effort d'**accompagnement** :

- en direction des enfants en grande difficulté qui repose notamment sur la création « **d'équipes de réussite éducative** » reposant sur une mobilisation de tous les professionnels spécialistes de la petite enfance [programme 15]
- en direction des collégiens, par une **prise en charge globale** dans le domaine social, médical et éducatif (rénovation de l'éducation prioritaire) : création « d'internats de réussite éducative », adaptation de la carte scolaire, création de « pôles d'excellence éducative » [programme 16].

Il s'agit également d'agir pour **promouvoir l'égalité des chances entre les territoires** par une **refonte de la DSU** (Dotation de Solidarité Urbaine) par le biais d'une augmentation du montant global et une meilleure distribution en faveur des communes les plus pauvres [programme 17].

Il s'agira également de conclure des « **chartes territoriales de cohésion sociale** » [programme 18] et de **rénover l'accueil des primo-arrivants** notamment par la **création de l'ANAM** (Agence Nationale de l'Accueil et des Migrations) et la généralisation du Contrat d'Accueil et d'Intégration mais aussi l'actualisation des missions du FASILD [programme 19]. Ceci en lien avec la création au niveau du Haut Conseil à l'Intégration d'un Observatoire statistiques coordonnant les données sur les flux migratoires.

La création de la **HALDE** (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) devra permettre de lutter contre les discriminations. Il est prévu également de retravailler les outils juridiques et de poursuivre la réflexion autour de la **charte de la diversité** avec le milieu des entreprises [programme 20].

Pour plus de détails sur le Plan de cohésion sociale, consultez le site du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale : www.travail.gouv.fr/

MISE EN PERSPECTIVE EN ALSACE

EMPLOI

L'Alsace doit faire face à une **croissance élevée de son taux de chômage** sur l'année écoulée, même si la situation reste plus favorable que dans d'autres régions. Dans le même temps, les acteurs économiques se font l'écho de **pénurie de main d'œuvre** dans des **secteurs d'activité ciblés**. Le gouvernement a mis en place, en février 2004, un plan national de lutte contre les difficultés de recrutement, intitulé « **Objectif 100.000 emplois** ». Il vise à **diminuer le nombre d'offres d'emploi durablement non pourvues**. Il s'agit pour l'**ANPE** d'améliorer le **taux de satisfaction des offres** et pour l'**AFPA** d'**adapter l'offre de formation** aux métiers sous tension. Par ailleurs, des **accords nationaux** ont été passés avec les branches professionnelles rencontrant des difficultés particulières. Ce plan repose sur une **déclinaison régionale** étant entendu que chaque région a identifié les secteurs professionnels en tension et que chacune a retenu plusieurs métiers comme nécessitant un investissement particulier dans le cadre d'un plan d'action local. En **Alsace**, ces métiers sont : Cuisinier, Serveur en restauration, Commercial, Employé de libre service, Aide soignant, Ouvrier du béton, Conducteur de transport, Opérateur sur machine de finition, Opérateur réglleur sur machine outil.

Pour aller plus loin : www.travail.gouv.fr/100mille

LOGEMENT

Dans le domaine du logement social, l'Alsace accuse un **retard**. L'effort fourni depuis quelques années [création de 255 logements en 1999 et de 966 logements en 2003 dans le Bas-Rhin, source : www.bas-rhin.equipement.gouv.fr rubrique *Votre logement*] doit être renforcé. Un **foncier coûteux** et **peu disponible** dans certaines communes, des **volontés politiques** relativement limitées et des **réticences fortes des populations** rendent difficile ce type d'objectif.

L'EGALITE DES CHANCES

En quelques années, les **actions et initiatives dans le domaine de la promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations se sont multipliées en Alsace**. Exemple : La démarche engagée au sein de la Fédération des centres socio-culturels du Bas-Rhin afin de mieux appréhender ce sujet et de voir les modalités possibles d'action, la mise en œuvre par douze partenaires régionaux dans le cadre du programme européen EQUAL d'actions visant à « favoriser l'accès, le maintien et la promotion dans l'emploi des populations issues de l'immigration en Alsace », la mise en place d'un Relais Municipal de Lutte contre les Discriminations à Mulhouse...

Pour plus d'informations, contactez l'ORIV.



ORIV

CENTRE DE DOCUMENTATION

www.laicite-laligue.org

La Ligue de l'enseignement a décidé de prendre, dès le début 2004, diverses initiatives pour célébrer la loi de 1905, dite de Séparation des Églises et de l'État : «... La France s'étant prise de passions pour la laïcité, il nous a semblé nécessaire de prendre pas moins d'une année pour revenir sur les événements qui ont conduit à la séparation de l'Église et de l'État afin de mieux s'interroger sur ses conséquences et son avenir...» (Pierre Tournemire secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement)

La mise en ligne d'un site internet sur la question de la laïcité est une de ces initiatives. Celui-ci se décline en 5 parties, détaillées ci-dessous :

■ La laïcité au quotidien

Cette question est abordée par une **présentation de 42 domaines** où la question de la laïcité trouve toute sa place. Introduit par un dessin signifiant, chacun de ceux-ci se déclinent par une proposition d'extraits de textes réglementaires (lois, discours, rapports...) ou de prises de position (articles de presse...). Aperçu des domaines traités : Enseigner le fait religieux / Régimes concordataires et dérogatoires / La question du voile (Voile et Conseil d'Etat, Voile et pudeur...) / La profanation de sépultures / Lieux de cultes / Europe et religion / Transmission familiale de la foi...

■ Pour aller plus loin

- Découvrez des **outils** qui vous permettront de vous documenter (Chronologie, Législation, Biographie, Dictionnaires, Bibliographie, Textes de référence, Annuaire)
- Consultez des textes permettant de mieux connaître et comprendre cette histoire et ce patrimoine dans différents **thèmes** (humanisme laïque, l'émancipation féminine...)
- Lisez des dossiers traitant de quelques unes de ces questions qui ont soulevé ou soulèvent encore des prises de position contrastées, et qui explique que la **laïcité est une « passion française »**.

■ 1905, la séparation

Chronologie, dossiers législatifs, textes à lire, indications bibliographiques sur la loi de séparation des Églises et de l'État, avec une mise en contexte historique.

■ Positionnement de la Ligue de l'Enseignement sur cette question

■ Un forum pour faire part de vos réflexions

www.crpv-paca.org/

Le Centre de ressources pour la politique de la ville Provence – Alpes – Côte d'Azur, membre du Réseau des Centres ressources Politique de la Ville, vient de mettre en ligne son site internet. Vous y trouverez :

■ Une présentation du CRPV

■ Des outils de **capitalisation** (Relevés d'expériences – Echanges de pratiques – Boîte à outils – Groupes de travail)

■ Les **Ressources documentaires** (accès à la base de données bibliographiques, En téléchargement les actes des Ateliers Régionaux de la ville et des Ateliers régionaux de rencontres sur la réhabilitation 1990-2003).

■ Les publications téléchargeables du centre

Ce site, déjà très riche en informations sur la politique de la ville en Provence – Alpes – Côte - d'Azur, sera complété dès septembre.

À NOTER

Le centre de documentation sera fermé du 13 juillet au 18 août, pour cette raison le prochain numéro d'Actualités sur... l'intégration et la ville paraîtra en septembre, d'ici là, passez de très bonnes vacances !

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

NOUVEAUTES

OUVRAGES

Consultables au centre de documentation

Benbassa Esther, **République face à ses minorités (La) : Les Juifs hier, les Musulmans aujourd'hui**, Mille et une Nuits, 2004, 162 p. (Essais)

Bernard Philippe, **La crème des beurs : De l'immigration à l'intégration**, Paris, Seuil, 2004

Collectif, **Les jeunes et le racisme**, Paris, L'Harmattan, novembre 2003, (Revue Agora Jeunesse, n°32)

Ducomte Jean-Michel, **La démocratie**, Toulouse, Editions Milan, 2004, 64 p. (Essentiels Droits et institutions)

Memmi Albert, **Portrait du décolonisé arabo-musulman et de quelques autres**, Paris, Gallimard, 2004, 176 p., (Hors série Connaissance)

Noël Olivier, **Jeunes en voie de désaffiliation : Une sociologie politique de et dans l'action publique**, Paris, L'Harmattan, 2004, 184 p. (Logiques sociales)

Rui Sandrine, **Démocratie en débat : Les citoyens face à l'action publique**, Armand Colin, 2004 (Coll. Sociétales), 263 p.

Ruano-Borbalan Jean-Claude, Halpern Catherine, **Identité (s) L'individu, le groupe, la société**, Sciences Humaines Editions, mai 004, 394 p.

Venel Nancy, **Musulmans et citoyens**, Paris, PUF, 2004, 282 p. (Partage du savoir)

Zarka Yves-Charles, FLEURY Cynthia Coll., **Difficile tolérance**, Paris, PUF, 2004, 230 p. (Intervention philosophique)

DOCUMENT

Téléchargeable sur Internet :

<http://www.amnesty.asso.fr/> rubrique Commander / Recherche dans la librairie, colonne de gauche, présentation des dernières publications.

« France, patrie des droits humains ? Le regard d'Amnesty International section française »

Le premier rapport d'Amnesty International-France sur la politique de la France en matière de **défense et de promotion des droits humains**. Il analyse le positionnement de notre pays, les déclarations faites par les pouvoirs publics et les actions menées dans le domaine des droits humains. Il porte sur une période allant de 1998 au début de l'année 2004. Il aborde notamment comme thèmes : La violence à l'encontre des femmes, L'évolution de la politique du droit d'asile...

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig